



JOËLLE  
GARRIAUD-MAYLAM

SENATEUR  
REPRESENTANT  
LES FRANÇAIS  
ETABLIS HORS DE FRANCE

VICE-PRESIDENTE DU GROUPE UMP  
DU SÉNAT

SECRETARE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES ETRANGERES  
DE LA DEFENSE ET  
DES FORCES ARMEES

VICE-PRESIDENTE DE LA DELEGATION  
AUX DROITS DES FEMMES ET  
A L'EGALITE DES CHANCES ENTRE  
LES HOMMES ET LES FEMMES

MEMBRE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES EUROPEENNES

PRESIDENTE DELEGUEE DES GROUPES  
SENATORIAUX FRANCE AFRIQUE  
DE L'OUEST (SENEGAL) ET FRANCE  
ASIE DU SUD-EST (BIRMANIE)

REPRESENTANT LE SENAT A  
LA COMMISSION NATIONALE  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE  
ET LA CULTURE (UNESCO)

REPRESENTANT LE SENAT  
A LA COMMISSION NATIONALE  
POUR L'ELIMINATION DES  
MINES ANTIPERSONNEL

MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE DE  
L'UMP, SECRETARE NATIONAL AUX  
AFFAIRES ETRANGERES (RELATIONS  
FRANCO-BRITANNIQUES ET  
COMPARAISONS INTERNATIONALES)

Paris, le 20 décembre 2012

Madame Hélène Conway  
Ministre déléguée aux Français de  
l'étranger  
Ministère des Affaires étrangères  
37, quai d'Orsay  
75700 Paris SP 07

*Re : Réforme de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE)*

Madame la Ministre,

Vendredi dernier, devant le bureau de l'AFE, vous avez présenté les grands axes de la réforme de cette institution que vous entendez proposer début 2013 au gouvernement et au Parlement, je souhaiterais vous alerter sur plusieurs risques de ce projet, qu'il serait encore temps de modifier, avant sa présentation en Conseil des Ministres début 2013.

Avec raison, vous avez souligné la nécessité d'un **renforcement de l'action de proximité des élus, gage de leur crédibilité**. Néanmoins, assigner comme mission principale aux délégués consulaires la gestion des conseils consulaires (bourses, aides sociales, aides aux anciens combattants, aides à l'emploi) restreindrait leur champ d'action à une frange très marginale des Français de l'étranger. Cela les placerait aussi en simples auxiliaires de l'administration. En tant qu'ancienne élue, vous le savez, une très grande partie du travail de terrain consiste en un soutien administratif, social et juridique, à travers les permanences et la réponse aux sollicitations individuelles – soutien que les élus ne peuvent mener à bien qu'en lien étroit avec des interlocuteurs de France métropolitaine. Supprimer la possibilité, pour les élus, de venir à Paris pénaliserait grandement leur efficacité, en les privant des contacts directs et privilégiés avec les différentes administrations et responsables politiques. Cela leur ôterait aussi la principale opportunité de formation et d'échange de bonnes pratiques, permis par les contacts avec leurs pairs du monde entier.

Un autre objectif louable affirmé par la réforme est **le renforcement du poids politique de l'AFE** dans la sphère politique française. A cet égard, il semble peu plausible d'espérer qu'une Assemblée dont les membres ne seraient plus élus au suffrage universel direct, mais cooptés au sein d'un collège de conseillers consulaires, puisse bénéficier d'une légitimité accrue.

../..

Le maintien de réunions à Paris de l'ensemble des élus au suffrage universel, travaillant en commissions, nous apparaît indispensable. Des pistes pourraient être envisagées pour en optimiser le coût, et une réflexion menée pour renforcer l'efficacité du travail produit pendant les sessions parisiennes. Au-delà des difficultés engendrées par l'élection des 81 membres de l'AFE par les conseillers consulaires en leur sein (et en particulier la double campagne à mener simultanément auprès des Français de la zone et des potentiels conseillers élus), une telle réforme nuirait à l'objectif de renforcement de la notoriété des élus des Français de l'étranger, en brouillant encore davantage le dispositif institutionnel. La mission de production d'études et de rapport assignée à la nouvelle AFE nous semble également discutable, avec un risque de duplication (mais avec des moyens moindres...) du travail d'autres organismes comme le CESE ou le CAS ou les rapports parlementaires.

Un troisième objectif important de la réforme est l'**élargissement du collège électoral des sénateurs**. Dans son avis voté à l'unanimité le 10 septembre dernier, l'AFE avait proposé que les suivants de liste des conseillers AFE puissent être intégrés au collège électoral. Cette suggestion, simple à mettre en œuvre, permettrait un accroissement du corps électoral plus significatif que le présent projet de réforme. Au lieu de 155 grands électeurs élisant tous les 3 ans 6 sénateurs, 442 personnes éliraient en une seule fois 12 sénateurs : un sénateur serait donc, en moyenne, élu par 37 voix au lieu de 26 actuellement... une bien maigre amélioration.

Vous avez indiqué devant le bureau de l'AFE qu'une étude d'impact avait été menée : pourrions-vous en rendre destinataires les parlementaires représentant les Français de l'étranger, ainsi que l'ensemble des membres de l'AFE ?

La précipitation est rarement bonne conseillère – d'autant qu'une dissolution de l'AFE avant 2014 tronquerait le mandat confié par les électeurs aux conseillers élus en 2009 pour 6 ans. Défaire en quelques mois un édifice institutionnel unique au monde, fruit de 65 ans d'innovations, serait un bien malheureux destin pour un ministre délégué aux Français de l'étranger. Faire reculer la sphère d'application du suffrage universel irait aussi à l'encontre de toutes les évolutions récentes et un signal fort inquiétant pour notre démocratie contemporaine.

Espérant avoir l'occasion de poursuivre avec vous cette réflexion, afin que le projet de loi qui sera présenté début 2013 respecte les principes du suffrage universel et les intérêts des Français de l'étranger, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération

Joëlle Garriaud-Maylam